

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNEE REPUBLICAINE.

NONIDI 29 Germinal.

( Ere vulgaire )

Samedi 18 Avril 1795.

*Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n<sup>o</sup>. 500, au coin de la rue THÉRESSE. Le prix de la Souscription est actuellement de 80 livres par an, de 42 livres pour six mois, et de 22 livres pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTAINE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style.)*

*Les Souscripteurs et les agens des postes, dont les Abonnemens expirent à la fin de Germinal, sont invités à les renouveler incessamment, s'ils ne veulent point éprouver d'interruption.*

*Le papier d'imprimerie ayant subitement renchéri de cent pour cent, nous sommes forcés d'augmenter notre Feuille de nouveau. Le prix actuel sera de 22 liv. pour trois mois, 42 liv. pour six mois et 80 liv. pour l'année. Nous prenons l'engagement de diminuer ce prix aussi-tôt qu'une baisse dans la valeur du papier se fera sentir.*

## ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

*Extrait d'une lettre écrite de New-York, le 30 décembre.*

Le congrès est maintenant occupé à rédiger un bill pour une naturalisation générale. On a trouvé que la facilité avec laquelle les étrangers devenoient depuis quelques tems citoyens des États-Unis, avoit eu des inconvéniens très-graves; un grand nombre de nouveaux émigrans ayant sur-tout apporté des idées politiques, en conséquence desquelles ils supportent difficilement le joug d'un gouvernement quelconque. Quelques-uns même, sont connus pour avoir été activement occupés à fomenter les insurrections qui ont eu lieu dernièrement dans les cantons de l'Ouest, & à établir des clubs politiques, par-tout où ils peuvent; ce qui agite & inquiète également le gouvernement & le peuple.

## P R U S S E.

*De Dantzick, le 1<sup>er</sup>. avril.*

L'effort impuissant qu'a fait la nation polonoise pour se donner une nouvelle constitution & la liberté, a eu des suites dont l'effet se fait sentir, de la manière la plus douloureuse, dans ce moment. Les ravages de la guerre d'un moment, que cette nation a soutenue contre les Russes, ont détruit non-seulement les grains de ce royaume, mais même ils ont enlevé aux cultivateurs leurs outils de labourage; & la plupart de ces champs, qui fournissoient à la

subsistance du Nord & d'une partie de l'Europe, sont demeurés sans culture & sans produits.

Aussi écrit-on de Varsovie, que cette ville éprouve les horreurs de la famine: plus de 400 mille Polonois ont été réduits par ce fléau, qui désole divers Palatinats, de se retirer en Gallicie, où ils ont apporté leur patriotisme, dont la cour de Vienne conçoit de vives inquiétudes, au point qu'elle s'est déterminée à nommer un vice-roi pour gouverner ce royaume.

Il ne faut donc plus s'étonner si la Vistule ne nous apporte plus ces moissons abondantes dont nous formions ici des greniers que les spéculations commerciales des Hambourgeois, & sur-tout des Hollandais, versent ensuite au besoin dans le reste de l'Europe.

Une nouvelle entrave empêchoit la circulation de ces grains, depuis que la Prusse avoit interdit l'exportation de ceux qui restent dans nos magasins; mais le bruit répandu que la cour de Berlin vient de faire une paix particulière avec la France, nous a donné lieu d'espérer qu'elle rendra la liberté à l'exportation; ce qui sera très-avantageux pour notre commerce, & qui le seroit encore davantage si celui des Hollandais n'étoit en quelque sorte paralysé par leur rupture ouverte avec l'Angleterre.

Ces inconvéniens, qui influent de proche en proche sur toutes les nations de l'Europe, rendent plus vif & plus général le desir d'une paix prochaine, sans laquelle il est impossible que les peuples s'entraident mutuellement par des relations commerciales.

L'Angleterre, cette puissance ambitieuse, avide & superbe, sentoît que les ressources en grains pour les nations du Midi étant taries par la voie de la Pologne & du Nord, ces mêmes nations pouvoient les remplacer par des grains tirés de l'Amérique-Septentrionale devenue libre, & des côtes d'Afrique demeurées esclaves: mais elle s'est hâtée de conclure un traité avec les États-Unis & avec les Algériens, dans l'espérance de maîtriser encore par les subsistances, dont elle a accaparé ces dernières sources, le commerce maritime de toute l'Europe. Ce but perfide, aperçu par tout ce qu'il a d'hommes

pensans dans tous les pays, les a enfin ralliés au cri de Caton, *delenda est Carthago!* Et c'est ce qui arrivera sans doute, si l'intérêt commun de tant de peuples est un jour écouté.

A L L E M A G N E.

*De Francfort, le 7 avril.*

Hier on a entendu d'ici une forte canonnade qui a eu lieu devant Mayence; en voici la raison. Les Autrichiens avoient construit une batterie à une grande distance en avant de cette place. Les François ayant jugé que cette batterie gêneroit les ouvrages qu'ils se proposent de faire pour les approches de la ville, résolurent de détruire cette batterie; & , à la suite d'une affaire longue & vive, ils y ont, dit-on, réussi.

*De Mayence, le 5 avril.*

Hier le général Clairfayt arriva ici; il examina les ouvrages de cette place, dina chez le gouverneur & retourna le soir à Francfort.

Avant-hier & hier on a élevé de nouveaux ouvrages devant le fort de Hauptsein, sans que l'ennemi ait fait aucune démonstration pour s'y opposer.

A N G L E T E R R E.

*De Londres.*

On trouve l'article suivant dans la gazette officielle du gouvernement. Le capitaine Burlson, commandant le vaisseau de roi le *Liveli*, écrit à l'amirauté que le 13 au matin, au sud d'Ouessant, il a attaqué la frégate française la *Tourterelle*, qui après une vigoureuse résistance de 3 heures, a été obligée de se rendre. Elle portoit 30 canons & 250 hommes d'équipages. Elle a eu 16 morts & 25 blessés. Le *Liveli* n'a eu que deux blessés.

Il y a quelque tems que le prince de Galles s'adressa au roi pour être élevé au grade de général, le secrétaire d'état Dundas, s'opposa à cette promotion, & écrivit au prince pour le prier de se désister de sa demande, qui ne pourroit être accueillie sans des inconvéniens pour l'ordre du service. Le prince a paru très-sensible à ce refus & très-mécontent de la conduite du ministre.

Le roi a reçu depuis quelques jours différentes députations des catholiques d'Irlande, avec des pétitions pressantes sur les droits qu'ils réclament. Le gouvernement paroît maintenant embarrassé de la fermentation qui va toujours croissant dans ce royaume. A Dublin, & dans quelques autres endroits, la populace s'est déjà portée à des violences, à l'occasion du rappel du lord Filtz William. On attend ici, avec impatience, l'effet que produira sur les esprits l'arrivée du nouveau viceroi & de son secrétaire, ainsi que les dispositions & les mesures qu'ils doivent annoncer pour la conciliation des intérêts divers.

On regarde généralement ici la banque d'Amsterdam comme en pleine banqueroute; car on assure que quoiqu'il s'y trouve des effets en abondance, il n'y est pas resté un florin en espèces. Il en résulte, que la banque d'Angleterre domine aujourd'hui le crédit du monde entier, que la banque d'Amsterdam partageoit auparavant; celle-ci avoit même de la prépondérance sur le continent d'Europe. Si on ne trouve pas un moyen de la relever, & qui paroît difficile, son anéantissement accroîtra de cent pour cent le crédit de la banque anglaise.

Il y a dans l'article de Londres, de la gazette d'hier, une faute essentielle à corriger. On y dit que sir Frédéric Eden, envoyé pour l'échange des prisonniers, est fils du lord Hawkesbury. C'est une erreur; il est frère du lord Auckland, ci-devant ambassadeur à la Haye, & qui, après la guerre d'Amérique, a eu le plus de part au traité de commerce entre l'Angleterre & la France. Il n'étoit alors que M. Eden: c'est un ami particulier de M. Pitt.

H O L L A N D E.

*De la Haye, le 20 mars.*

La démission envoyée de Londres par M. Nagel, au moment où les commissaires Pasteur & Vitriarius avoient besoin de son assistance auprès du ministère britannique, a été fortement improuvée par les Etats-Généraux, qui lui ont envoyé l'ordre de se rendre à la Haye pour rendre compte de sa conduite, après avoir toutefois prévenu le gouvernement anglais que ce rappel n'avoit pour objet que de donner des renseignemens qui concernent sa seule personne. Par la même résolution L. H. P. ont ordonné que l'on fit des informations sur les biens possédés par le baron de Nagel dans les provinces respectives, afin de les séquestrer, & qu'on ne lui fit plus aucun payement. L. H. P. ont également résolu de retirer la commission qu'avoit le greffier Fagel près la cour de Londres, & qu'il ne lui sera plus payé d'appointemens. Les commissaires Vitriarius & Pasteur ont reçu l'ordre de L. H. P. de faire d'itératives instances pour obtenir du ministère britannique la liberté des vaisseaux arrêtés en Angleterre; & en cas qu'ils ne puissent réussir dans l'objet de leur mission, de prendre un congé amiable, & de retourner de suite à la Haye.

F R A N C E.

DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE.

*D'Angers, le 22 germinal.*

Les troupes républicaines en cantonnement à Chémillé, ayant été instruites que les brigands étoient à Chanzeaux, se mirent aussitôt en marche pour les joindre. Elles les rencontrèrent & les forcèrent, à la première attaque, à se retrancher dans un clocher, où ils croyoient pouvoir, par un feu vif & soutenu, retarder l'ardeur des républicains, & se tenir en défense. Le clocher fut aussitôt entouré, & il leur fut enjoint de se rendre; les brigands n'écoutèrent aucune parole de paix & continuèrent leur feu sur les républicains; ces derniers, après avoir inutilement employé tous les moyens que leur fournissoient l'humanité & la douceur, se décidèrent à mettre le feu au clocher.

Aussitôt que les brigands aperçurent les flammes, ils crièrent qu'ils se rendroient si l'on éteignoit le feu; il fut aussitôt éteint, & des échelles placées aux ouvertures du clocher. Deux soldats y monterent, & les assurèrent qu'il ne leur seroit fait aucun mal s'ils rendoient les armes. Mais ces barbares, au lieu de répondre à ces sentimens de fraternité, tirèrent à bout touchant sur ceux qui leur tendoient les bras. L'horreur d'une telle action changea bientôt la douceur en rage; rien ne put retarder leur supplice, & le feu fut rallumé de nouveau. Tous ces scélérats y seroient brûlés, si, malgré leur cruauté, on n'eût pas encore eu pitié de quelques individus des deux sexes que l'on a arrachés à la fureur des flammes.

Nous apprenons à l'instant que la conférence annoncée à Rennes, pour le 10 germinal, a eu lieu & se continue. L'arrivée des représentans du peuple Delaunay & Ruelle dans notre commune, & qui se rendent à Cholet, est une preuve que la route de Rennes & de Nantes est libre; & que, malgré la conduite condamnable de ceux des chouans qui infestent les districts de Segré & Châteauneuf, nous devons attendre, de cette conférence, où se sont rendus un grand nombre de chefs de chouans, un succès heureux pour notre malheureuse contrée.

DÉPARTEMENT DE SEINE-INFÉRIEURE.

*Du Havre, le 25 germinal.*

Nous avons sur rade le navire américain le *Trijal*, capitaine Pery, venant de Charles-Town, chargé de 850 tierçons de riz. Ce navire a rencontré à Ouessant 10 vaisseaux de ligne anglais & plusieurs frégates qui l'ont laissé, quoiqu'en destination pour ce port. Il a trouvé, à la hauteur de Barfleur, deux frégates anglaises, qui ont également pris connoissance de sa destination. Le soir du même jour, il a entendu une forte canonnade vers la baie de Cherbourg. Il y a sur rade plusieurs autres navires chargés de grains.

*De Paris, le 28 germinal.*

Les mesures adoptées par la convention pour assurer les arrivages des subsistances de cette commune, sont trouvées rigoureuses par certains ennemis de la chose publique. C'est que ces messieurs n'ont pas calculé que les insurrections qui se font dans les communes, au passage des subsistances, sont des atteintes portées à la propriété; car enfin, si j'ai acheté une marchandise quelconque pour mon usage, celui qui l'intercepte pendant qu'elle m'arrive, ne peut être appelé qu'un voleur. La faim, le besoin, disent encore ces messieurs, ne sont pas sujettes à cette rigoureuse justice. Prenez donc garde, malveillans, qu'en pressant ce faux principe, il vous conduiroit à approuver l'assassin affamé ou non qui tueroit le porteur d'une botte de raves.

S'il faut en croire certains avis, quelques départemens du Midi sont encore dans la fièvre du terrorisme, entretenue & par l'ardeur du climat & par des esprits turbulens qui tremblent de perdre l'autorité qu'ils ont usurpée. Mais si les nations étrangères ont été rappellées à la France par le système de sagesse qu'elle a adopté, pourquoi des François égarés ne suivroient-ils pas ces exemples? Ah! croyons que les maux réels que nous a fait la tyrannie, & dont les suites actuelles sont si sensibles, ramèneront à la république heureuse & calme ces esprits turbulens qui s'en étoient écartés à la vue des triomphes passagers des corrupteurs de la raison publique & des usurpateurs des droits qui apparsissent à la nation toute entière.

J. J. Rousseau dit quelque part, que la plupart des philosophes ont un sentiment si profond de leur supériorité sur les autres hommes, qu'il n'y en a gueres qui ne préfère de donner une erreur de foi, à une vérité d'un autre. Cette malheureuse vérité expérimentale a dû surtout se confirmer dans ces mouvemens convulsifs où il s'agit de tout changer, de tout bouleverser, comme si on avoit de nouveaux êtres affranchis de toutes leurs précédentes affections & de leurs passions éternelles, à régir.

La raison disoit bien à tous les hommes, qu'il leur appartenoit d'être libres. Le raisonnement leur prouvoit que, pour se soustraire à la tyrannie & au despotisme de leurs semblables, il falloit que les loix fussent l'ouvrage de tous, qu'elles obligassent également, & ceux qui les font & ceux qui les reçoivent; de sorte, que le germe du gouvernement républicain étoit dans la tête & dans le cœur de tout être pensant, mais Hobbes qui est aussi un autre philosophe, a prétendu que ce germe de liberté étoit acolé dans le cœur humain avec la passion effrénée de dominer, & l'histoire n'a que trop confirmé, que les gouvernemens populaires ont été souvent fatigués par cette tendance de tous les ambitieux, non comprimés, à se saisir de l'autorité publique.

Il résulte des réflexions de J. J. Rousseau et de Hobbes, ainsi que des monumens de l'histoire, que les états populaires ont besoin, sur-tout, d'être conservés par un gouvernement, sans cesse attentif, toujours vigilant, entouré d'une force de puissance & de volonté publiques, qui les mettent à l'abri des atteintes de toute espèce que la vanité, l'égoïsme, la cupidité & toutes les passions violentes essayent sans relâche de lui porter.

C'est l'établissement d'un pareil gouvernement que la nation attend & demande à la convention avec un empressement extrême. Les maux qui ont résulté jusqu'ici de son absence ne sont plus supportables. Les tyrans que l'anarchie nous avoit donnés pensèrent y avoir suppléé par ce système de terreur, qu'ils disoient être la sauvegarde de la liberté publique, & qui n'étoit cependant que le gage de l'impunité pour les crimes des assassins, des brigands & des dilapidateurs de la patrie. Nous voyons parvenus à l'époque des résultats qu'on ne peut calculer que dans le calme du sang-froid & de la raison; & voilà pourquoi les terroristes se démentent avec tant de fureur pour nous ramener à la fièvre violente dont les transports leur étoient si profitables & si funestes à la sûreté politique de l'état.

Ne troublons donc point, par une impatience fatale, les travaux de la convention, ni par une intolérance cruelle l'éclat des lumières dont l'instruction publique doit couvrir & le peuple & ses représentans. Ayons le courage de nous laisser appeler modérés par ces esprits ardents qui ont tout perdu, brouillé, incendié dans l'ancien pacte social, & qui veulent empêcher de naître le nouveau que le gouvernement nous donnera.

L'état délabré de la fortune publique exige sur-tout de promptes réparations: point de terrorisme contre les assignats, que l'accord regne entre la foi publique, les intérêts des finances & ceux du commerce; c'est le seul moyen de faire cesser cette pénurie de subsistances qui s'accroît de jour en jour à proportion que le signe des valeurs républicaines se vicie & s'altère. Les anti-républicains, les anarchistes & les terroristes, prennent un indigne avantage de notre situation actuelle pour calomnier le républicanisme, & cet avantage ne doit pas leur demeurer; dès l'instant que la vigueur d'un gouvernement bien organisé, & la force de bonnes loix se combineront ensemble pour les comprimer.

Nous avons répété, après plusieurs papiers publics, la nouvelle prétendue de la mort du citoyen François de Neufchâteau, & on a vu du moins dans notre article que nous ne pouvions être complices de sa fin. Il convient de le rendre à la vie, puisqu'il est arrivé à Paris; & nous

le faisons avec un plaisir que ceux de nos lecteurs qui ont vu notre feuille du 27 concevront aisément. Comme il n'y a ni mérite ni esprit à tuer les gens qui se portent bien, nous avons pu croire à cette nouvelle, quoiqu'elle nous fit de la peine.

### CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen BOISSY-D'ANGLAS.

*Suite de la séance du 27 germinal.*

Tallien a obtenu la parole : le comité de salut public, a-t-il dit, vient avec douleur entretenir l'assemblée des excès & des crimes qui, sous le regne de la terreur, ont un moment souillé les conquêtes faites en Espagne par l'une de nos armées. Le comité connoît ses devoirs & ce que la confiance, dont la convention l'a investi, lui donne de puissance. cependant il n'a pas cru devoir rendre sur lui seul la réparation de ces crimes & de ces excès : il s'agit d'un acte éclatant de justice nationale; il lui a semblé que c'étoit à la convention nationale toute entière qu'il appartenoit de l'ordonner.

Voici le détail, donné par Tallien, d'une partie des excès & des crimes qui ont été commis :

« La ville de Saint-Sébastien avoit ouvert ses portes sans résistance. Les états de la Guipuzcoa étoient assemblés, & ils étoient occupés à émettre leurs vœux en faveur de la république française : un acte arbitraire (vous savez en tems & lieu, dit Tallien, de qui il étoit émané) cassa ces états. Leurs membres, choisis parmi les habitans qui avoient obtenu la confiance du peuple par leur patriotisme & leur probité, furent arrêtés & transférés à Bayonne, où on les incarcéra dans sa citadelle.

« Cet acte de despotisme avoit commencé à aigrir le peuple; on acheva de l'aliéner par d'autres excès. La capitulation de Saint-Sébastien fut indignement violée; on chassa ses magistrats, & on établit en leur place une commission municipale, composée d'hommes dont le moindre vice étoit leur immoralité. On fit fermer les églises, on mit en arrestation les prêtres; les religieuses mêmes, arrachées de leurs convents, furent entassées sur des charrettes, & livrées à un piquet de hussards, qui leur firent ainsi traverser le pays conquis & les conduisirent à Bayonne, où elles furent incarcérées & traitées de la manière la plus barbare. Vous devez penser l'impression que cette série d'injustices, de violences & d'atrocités, dut produire sur un peuple aussi attaché à ses opinions religieuses & renommé par son respect pour la loi des traités. Tous ceux qui avoient les moyens de fuir abandonnerent leurs foyers, & la France fut menacée dans la Guipuzcoa comme en Catalogne de n'avoir conquis que des déserts. »

Voilà la conduite qu'on tint à l'égard de la Guipuzcoa; voici comment la Biscaye fut traitée : « Plusieurs colonnes s'avancèrent dans l'intérieur du pays le fer dans une main, la flamme dans l'autre. Un grand nombre de villages furent brûlés ainsi que plusieurs bourgs, entre autres ceux d'Enacia, d'Oudanou & de Bencaua, situés au milieu des montagnes, dans des vallées que la paix & la sécurité avoient jusqu'alors habités. Les peuples de la Biscaye virent pour la première fois des Français, des républicains;

mais, que dis-je, des Français, des républicains; ceux qui commirent de semblables horreurs sont indignes de porter ces honorables titres; & ils les virent exerçant tout ce qu'ont de plus exécration, la destruction, la débauche & le brigandage; les femmes & les filles furent violées; des malheureux sans défense, & qui demandoient la vie à genoux, furent massacrés; on amena un prêtre, & on le renvoya après l'avoir mutilé. »

L'assemblée a plusieurs fois frémi pendant cette lecture. Voici le décret qu'elle a rendu :

La convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de salut public,

Désavoue les cruautés & les injustices qui ont été commises par les agens de l'ancien gouvernement dans les pays conquis en Espagne, & notamment dans les provinces de Guipuzcoa & de Biscaye.

II. Il sera fait une proclamation dans laquelle seront exposés les principes d'humanité & de justice qui doivent être observés dans les pays conquis, & notamment dans la Guipuzcoa & dans la Biscaye.

III. Le comité de salut public est chargé de rédiger cette proclamation : il fera arrêter, poursuivre & traduire devant les tribunaux les oppresseurs de ces contrées, & fera mettre de suite en liberté ceux des habitans de Guipuzcoa qui ont été arbitrairement incarcérés & qui peuvent être encore en état de détention.

IV. Le présent décret ainsi que le rapport seront insérés au bulletin & traduits en langue espagnole.

*Séance du 28 germinal.*

Un membre présente un mode pour se pourvoir contre les ventes d'immeubles par action récursoire. Son projet a été combattu par plusieurs membres, qui ont observé que le code civil contenoit un article qui portoit extension de toute action récursoire. — L'assemblée a renvoyé à son comité de législation la proposition faite par Bar, de supprimer sur-le-champ toute action récursoire, pour en faire son rapport.

Un secrétaire relit la liste de ceux à qui le comité d'inspection publique avoit été chargé d'appliquer les récompenses. — Un membre s'étonne de ne pas y voir le nom d'Houdon, sculpteur; il demande qu'il soit compris dans la liste : sa proposition est renvoyée au comité pour en faire un rapport.

Un membre fait lecture d'un projet de décret pour la suppression de la gendarmerie à cheval, organisée en guerre : le projet est adopté.

L'assemblée a adopté, il y a quelques jours, une partie du décret relatif aux créanciers des émigrés : elle a adopté le reste aujourd'hui, ainsi que la loi relative à l'organisation de la garde nationale parisienne.

Auby, au nom du comité militaire, a exposé que les mesures à prendre pour l'arrivage des subsistances sont la loi qui défend de faire approcher des troupes de Paris dans un rayon de dix lieues. — L'assemblée a suspendu ce décret.

Un secrétaire lit un passage d'une lettre du secrétaire du représentant Lozeau, qui annonce que neuf bâtimens chargés de bled, sont entrés au Havre.